

Commune de Notre-Dame de Bondeville

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le vingt-cinq octobre deux mille vingt-deux, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de Notre-Dame de Bondeville s'est réuni au lieu ordinaire des séances, sur convocation de Madame le Maire en date du dix-sept octobre deux mille vingt-deux et sous sa présidence.

Étaient présents : Myriam MULOT, Maire ; Christian FOSSOUL, Michèle GUEROUT, Franck PETIT, Marie-Hélène HANIVEL, Bernard BIANCO, Adjoints ; Louissette LECOQ, Claude GOUPIL, Georges BENAKOU, Martine ROBERGE, Eric DURAND, Nathalie MOREL, Anne BENARD, Alain QUIBEL, Patricia HAUCHARD, Chantal JARNIOU, Stéphane DUPONQ, Sandrine BELHACHE-DIET, Lyes DAIBECHE, Jean-Philippe TANNAY, Conseillers Municipaux.

Absents ayant donné pouvoir : Dieinaba SY ayant donné pouvoir à Myriam MULOT ; Eloi DIARRA ayant donné pouvoir à Martine ROBERGE ; Christel DELAMARE ayant donné pouvoir à Michèle GUEROUT ; Joël BENARD ayant donné pouvoir à Anne BENARD, Philippe RICHIER ayant donné pouvoir à Franck PETIT ; David PERRAULT ayant donné pouvoir à Marie-Hélène HANIVEL ; Marc CHANTERIE ayant donné pouvoir à Christian FOSSOUL.

Absentes : Elisabeth DURAND, Virginie BOTTAIS.

Secrétaire de séance : Eric DURAND.

Membres en exercice : 29 – Présents : 20 – Pouvoirs : 7 – Voix délibératives : 27

2022-81

**POINT DE VENTE POUR ARTISAN BOULANGER-PÂTISSIER DANS LES LONGS VALLONS :
DÉSFFECTATION DU DOMAINE PUBLIC D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE AH0141
ET VALIDATION DE L'APPEL À CANDIDATURE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la forte demande des habitants du secteur des Longs Vallons de voir doter leur quartier d'une boulangerie-pâtisserie,

Considérant le porté à connaissance du projet de création d'un point de vente « boulangerie-pâtisserie » dans le prolongement de l'école primaire André Marie, lors du Conseil Municipal du 09 février 2022,

Considérant l'attribution d'une subvention de l'État d'un montant de 21 222.50 €, pour aider au financement de ce projet de Point de Vente,

Considérant l'arrêté d'urbanisme n° 2022-160-U en date du 19 juillet 2022 autorisant l'implantation de ce conteneur aménagé au droit du parking des Longs Vallons,

Considérant qu'il importe de désaffecter du domaine public une emprise de 36.42 m² environ de la parcelle AH0141 (surface dédiée au Point de vente) en vue de permettre son déclassement du domaine public et son affectation au domaine privé de la ville,

Considérant le constat d'huissier en date du 12 octobre 2022 stipulant que l'emprise de construction du Point de vente n'est pas en accès libre aux écoliers, ni même à l'usage des mêmes écoliers,

Considérant la fin du chantier programmée le 31 octobre 2022,

Considérant qu'il convient de rechercher le futur locataire de cet espace de vente par le biais d'un appel à candidatures et de composer le jury chargé d'examiner les candidatures en vue du choix final du candidat,

Commune de Notre-Dame de Bondeville

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Madame Michèle GUEROUT,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
par 27 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,**

- Constate la désaffectation de l'espace vert pour une emprise d'environ 36.46 m² selon le relevé de géomètre et plan d'arpentage de la parcelle cadastrée AH0141,
- Déclasse le bien susvisé du domaine public communal en vue de son transfert dans le domaine privé de la Commune,
- Autorise Madame le Maire à signer tout document relatif à ce déclassement et transfert
- Valide le dossier d'appel à candidatures,
- Compose le jury ainsi qu'il suit :

Élus: Madame le Maire; Monsieur Christian FOSSOUL; Madame Christel DELAMARE; Madame Sandrine BELHACHE-DIET.

Techniciens: Monsieur Fabien BOYER, responsable de la Cuisine Centrale; Madame BOUTEILLER, Responsable juridique; Madame Jessica PASQUET.

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois auprès du Tribunal Administratif de Rouen, à compter de sa publicité. Il sera publié conformément à la réglementation en vigueur.

Publié le :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217604743-20221027-2021-81-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/10/2022



Madame Le Maire,

Myriam MULOT